

Commune de Guignicourt

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ENFANT

Le 19 mai 2017

Thème de la journée : Les fleurs

CONCOURS DE DESSINS ENFANTS

Dans le cadre la journée de l'Environnement des enfants, qui se déroulera le 19 mai 2017, la commune de Guignicourt organise un concours de dessins. Le concours s'intitule :

« Dessine de jolies fleurs pour le printemps »

Règlement du concours

Article 1 : Objet du concours

La mairie de Guignicourt organise un concours de dessins ouvert à l'ensemble des enfants scolarisés à Guignicourt. Ce concours est gratuit.

Article 2 : Thème du concours

L'objet de ce concours est de réaliser un dessin représentant de jolies fleurs pour le printemps.

Article 3 : Modalités de participation

Il ne sera accepté qu'un dessin par enfant.

Chaque dessin devra comporter, au dos, les mentions suivantes : Le nom de l'enfant, sa classe, son adresse, son numéro de téléphone et le nom de son enseignant.

Le dessin sera ensuite remis à l'enseignant de la classe de l'enfant qui transmettra l'ensemble des dessins à la mairie.

Chaque dessin devra être un travail original, présenté sur support papier de format A4 ou A3. Les techniques acceptées sont : aquarelle, gouache, feutre, crayon, craie grasse, collage.

Article 4 : Envoi des dessins

La date limite de remise des dessins est fixée au 24 avril 2017.

Article 5 : la responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou perte des dessins.

Article 6 : sélection et résultat du concours

Un jury se réunira afin de sélectionner les lauréats.

Composition du jury :

- Le Maire, Président ou son représentant,
- Un représentant de la commission des affaires scolaires,
- Un représentant de la commission des fêtes,
- Le directeur général des services de la commune de Guignicourt,
- Un représentant du personnel administratif de la mairie.
- Un représentant des parents d'élèves – maternelle
- Un représentant des parents d'élèves – primaire

Le jury sélectionnera un dessin gagnant par niveau scolaire. Parmi ces dessins, trois seront désignés pour former le « Podium du concours ».

Le 19 mai 2017 seront annoncés les résultats du concours, dans la cour de l'école Rimbaud, à partir de 18h. Les dessins de tous les participants y seront affichés.

Article 7 : les prix

Les lauréats de chaque niveau scolaire remporteront un lot.

La classe du premier remportera un bon d'achat de 150€ pour l'acquisition de supports pédagogiques relatifs à notre thème.

Article 8 : Dépôt légal

Le présent règlement est adressé à toutes les écoles de Guignicourt et disponible sur le site internet de la ville de Guignicourt.

Article 9 : Droits d'auteur et droits d'image

Les dessins réalisés ne feront en aucun cas l'objet de versements de droits d'auteur et de diffusion.

Article 10 : Divers

Les lots devront être acceptés tels quels et ne pourront être changés ou remboursés.

Po / Le Maire, L'Adjoint

Ph. TIMMERMAN
